

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal

du Vendredi 1 DÉCEMBRE 2017

Secrétaires : Nathalie Panazza, Didier Pommier

Excusée : Bernadette El Asri donne pouvoir à Pierre Pontvianne

Absente : Isabelle DELORME

Approbation du compte rendu du 27 Octobre 2017

Personnel :

Point sur les arrêts de travail :

- Marie-Pierre VRAY est en arrêt de travail jusqu'au 01.01.2018
- Christelle MENU est en arrêt de travail jusqu'au 22.12.2017
- Linda RIVIERE est en arrêt de travail jusqu'au 21.01.2018
- Bernard CLAVIER est en arrêt de travail pour longue maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'avenant 2018 convention CNRACL, qui a pour objectif, dans l'attente du renouvellement de la convention de partenariat du CDG42 avec la CNRACL, de prolonger sur l'année 2018 les effets de la convention avec les collectivités pour la mission facultative retraite, en cours jusqu'au 31 décembre 2017. Le conseil autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'avenant au contrat prévoyance MNT qui propose une hausse tarifaire de 5%. Le taux pour les agents passera donc de 1,28 à 1,34. Le conseil autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Ecole :

Un compte rendu du Conseil d'école du 13/11/2017 est fait.

Les effectifs sont en légère hausse, 163 élèves contre 156 en 2016.

Des exercices d'évacuation feu et attentat ont été faits. Des améliorations sont à prévoir concernant l'évacuation en cas d'attentat, il faut réduire le temps.

Le projet d'école comporte un volet culturel en lien avec ANCA Théâtre et école et cinéma.

Organisation de la semaine scolaire pour 2018 : une enquête élaborée lors de la réunion du 16 novembre est présentée au conseil, trois solutions sont proposées aux familles :

1. Organisation actuelle : 4,5 jours avec maintien de la gratuité des TAP suivi d'une garderie payante jusqu'à 18h00.
2. Semaine de 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30/13h30 à 16h30 suivi d'une garderie payante jusqu'à 18h00.
3. Semaine de 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30/13h30 à 16h30 avec possibilité de créer un centre de loisirs les mercredis avec les animatrices du périscolaire de 7h 30 à 12h15 payantes, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions avec engagement sur une période donnée.

Cette enquête sera communiquée aux familles rapidement afin d'avoir les retours avant les vacances de fin d'année car nous devons nous prononcer auprès de l'Etat avant le 10 février 2018.

Locations :

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le renouvellement pour 3 ans à compter du 01.01.2018 du bail avec l'association Diocésaine pour les locaux paroissiaux situés au-dessus de la Mairie selon les mêmes conditions : Chauffage forfait de 100 € - Électricité relevé sous compteur - Loyer 175 € pour 2018 révisable en fonction de l'indice Insee.

Le conseil décide de ne pas relouer l'appartement d'Hervé Michaud et de ne pas changer le loyer du local de la CGT. Une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment sera engagée prochainement.

Travaux en cours :

PLU :

Après le retour de l'état sur le PLU de la commune et en accord avec le bureau d'études et les services de la CALF, il a été décidé de repousser l'enquête publique.

Une réunion est prévue le 5 décembre à 9h.

Maison « Boyer » :

Les travaux se déroulent normalement. Les terrasses, ainsi que la couverture des parkings et le bardage avancent. A l'intérieur, les cloisons sont terminées.

Pour ce qui concerne les réseaux (chauffage, eau, électricité, telecom...), ils devraient être entrepris en janvier.

Le conseil municipal se réunira le 12 décembre afin d'étudier le dossier DDT (critères de location)

Commerce : une rencontre aura lieu le 14 décembre de 9h à 16h à la cité du design avec la CALF et une association qui a pour but de faire émerger de nouvelles activités.

Voirie :

Les travaux voirie 2017 sur la route de Boron devraient être terminés début décembre.

Le conseil approuve le nouveau classement de la voirie communale en intégrant le parking de l'école. Le nouveau classement s'établit comme suit :

53 783 ml de voirie communale

1 322 ml de rue communale

Et 7 750 m2 de place publique.

Une délibération est prise en ce sens.

Voirie 2018 :

A partir du 1 er janvier 2018, les compétences voirie/éclairage public seront transférées à la communauté d'agglomération Loire Forez. Un travail d'évaluation est en cours pour évaluer la charge financière représentée par les compétences voirie et éclairage public.

L'estimation enveloppe voirie/éclairage public d'initiative communale est de 75 349 € TTC dont 3 922 € d'éclairage public.

Les projets pour 2018 sont :

Route de la Croix Neuve et VC4 Chemin du Tennis pour un montant de 48 629.06 € TTC

VC9 Route du Fangeat pour 10 916 € TTC

VC30 Parking de l'école pour 14 916,4 € TTC

Soit un total de 74 461,46 € TTC

Une réunion éclairage public est programmée le 6 décembre afin d'étudier les retours sur l'extinction des lampes.

Cimetière :

Le conseil sollicite du Département une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2018 pour les travaux d'aménagement global du cimetière (Maîtrise d'œuvre SOTREC estimée à 5420 € HT et travaux réalisés par l'entreprise PORTE pour un montant de 94597,70 € HT). Le conseil autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Une réunion est à prévoir afin d'élaborer un règlement intérieur.

Indemnité percepteur :

Le conseil décide d'allouer 100% de l'indemnité du percepteur soit 453,24 €.

Comptes rendus CALF:

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le schéma de mutualisation dans sa version 2017.

Le conseil approuve les dispositions proposées dans la convention de transfert de la zone d'activité économique de la Chana et autorise le Maire à conclure la convention avec Loire Forez agglomération et à la signer.

Questions diverses :

La visite du Sous-Préfet est prévue le 16 janvier de 9h à 11h.

Le CCAS s'est réuni le 25 Novembre afin d'organiser la préparation des colis des anciens.

La cérémonie des vœux 2018 est prévue le 12 janvier

Prochain conseil le 22 décembre.